

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude BONNET

OBJET : Travaux de desserte du bourg de Colombiers en assainissement collectif - Formation d'un groupement de commandes

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses prévisions de travaux des exercices budgétaires 2014 / 2015 concernant le budget annexe de l'assainissement, la CAPC a décidé de procéder à la desserte du bourg de Colombiers en assainissement collectif.

Ces travaux sont motivés par le fait que l'assainissement individuel est difficile dans ce secteur en raison de la mauvaise qualité de sol.

Par ailleurs, le SIAEP de Beaumont et la commune de Colombiers envisagent de procéder, respectivement, au renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable et à la création d'un réseau d'eaux pluviales. Ces orientations nécessiteront des travaux de pose de canalisations d'eau potable et d'eaux pluviales sur la commune de Colombiers. Dans ce cadre, ces travaux pourraient être groupés avec ceux de la CAPC, permettant de réaliser une économie substantielle.

En définitive, afin d'optimiser le coût des travaux, il apparaît judicieux de créer un groupement de commandes constitué de la CAPC, du SIAEP de Beaumont et de la commune de Colombiers.

* * * * *

VU l'article 8 du code des marchés publics relatif à la constitution des groupements de commandes,

VU l'article 3 alinéa II - 3 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence assainissement,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT qu'une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement de commandes et définir les modalités de fonctionnement de celui-ci ;

CONSIDERANT la nécessité de distinguer un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner pour siéger à la commission d'appel d'offre du groupement un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'Agglomération élu parmi ses membres ayant voix délibérante ;

Délibération du bureau prise par délégation

du 18 novembre 2013

n° 14

page 2/2

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser la création du groupement de commandes composé de la CAPC, du SIAEP de Beaumont et de la commune de Colombiers pour des travaux de desserte du bourg de Colombiers en assainissement collectif,

- d'approuver la désignation de la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur du groupement de commandes ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de création du groupement de commandes ;

- de procéder à l'élection du représentant de la commission d'appel d'offres de la Communauté d'Agglomération, à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes en désignant :

- Monsieur PEROCHON comme membre titulaire – Président de cette commission,
- Monsieur MAUDUIT comme membre suppléant.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 26/11/13, n° 7419

Publié au siège de la CAPC, le 25/11/13

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER